



Le nouveau réseau de proximité (NRP) version 2 dévoilé aux cadres

Le directeur régional des Finances publiques d'Ille-et-Vilaine a convié les représentants du personnel (CGT, Solidaires, FO et CFDT) à un comité technique local (CTL) le jeudi 3 octobre 2019 à 9 h30.

Figurait à l'ordre du jour de ce CTL un point pour information intitulé « nouveau réseau de proximité (NRP) état d'avancement de la concertation ». Ci joints les documents de travail produits aux OS pour ce CTL

Les OS locales ont boycotté la 1ere convocation de cette instance.

Le 04 octobre, les cadres de la DRFIP du 35 étaient réunis par le directeur pour un collège des chefs de service.

Après leur avoir rappelé les annonces du mois de juin sur la géographie revisitée (mémento disponible sur Ulysse 35), il a dévoilé la version 2 (V2) du nouveau réseau de proximité (NRP) pour le département.

Voici les informations qui nous ont été retournées par les cadres et par les agents :

La V2 a été déposée à la Centrale, la validation devrait intervenir d'ici la fin du mois d'octobre 2019. Aucun calendrier n'est arrêté sur la mise en place de la réforme, il faut en effet intégrer plusieurs paramètres qui ne sont pas à ce jour totalement déterminés : volet RH, mobilier, informatique. La direction prévoit la mise en place de groupes de travail.

Le DRFIP a rappelé le cadre de la concertation :

Tous les élus ont été rencontrés, et ceux-ci ont apprécié la démarche. Ils reconnaissent que ce dispositif s'adapte aux différents publics et qu'il y a une répartition sur le territoire.

Les agents et OS ont également été concertés.

Pour la CGT, la concertation s'est limitée à un mutisme et mépris du DRFIP, qui n'a eu de cesse de répéter que le projet n'était pas finalisé !!!

Concernant le réseau gestion publique

Par rapport au plan initial , le projet a évolué sur l'implantation des structures, notamment sur le sud du département :

- création d'un SGC (Service de Gestion Comptable) à Guichen avec une antenne à Bain-de-Bretagne
- création d'une antenne à Retiers , elle sera rattachée au SGC de Vitré.

A la question posée par un cadre sur la notion d'antenne, il lui a été répondu : « on apprend en avançant »

Le DRFiP a indiqué que pour le nord du département il n'y avait pas eu de réaction ou d'opposition.

- Transfert du recouvrement de la trésorerie de Plélan- Le Grand au 01/01/2020 vers Montfort, la partie collectivités le sera au 01/09/2020.

- Transfert du recouvrement de la RBE de Cesson- Sévigné au 01/01/2020 vers les SIP de Rennes Est et de Rennes Nord.

- Transfert de la gestion des hôpitaux de St-Méen et Montauban à Montfort.

Une discussion est en cours sur le Grand Redon, Guémené dans le 44 sera rattaché à Redon collectivités. Pour le SIP, le rattachement se fera sera un peu plus tard.

La constitution des SGC se fera en fonction des fermetures des 14 trésoreries du département. Il y aura de 12 à 32 agents.

- Maintien de 2 caisses sur le département : une à Rennes et une à St-Malo (notamment pour les dépôts des tribunaux !)

Pour le reste, ce sera zéro cash avec paiement chez les buralistes. Un premier marché a été passé et sera mis en route au 01/07/2020.

Ils sont en train de mettre en place les documents avec un flash code, le département 22 sera expérimentateur au 01/01/2020.

Un 2ème marché va être lancé auprès des banques pour les régisseurs. Quant aux versements des aides sociales, ils se feraient probablement avec la Poste (il y a déjà des conventions signées avec l'état).

Concernant le secteur fiscal :

- implantation du SDIF sur 2 résidences Rennes et Saint- Malo. Le transfert du volet foncier se ferait relativement rapidement (bien avant la fusion des SIP rennais) ;

- la fusion des SIP rennais se fera plus tardivement. Le DRFIP s'est félicité du maintien du SIP de Montfort ;

- création d'un 4ème SIE au lieu des 3 initialement prévus, soit 2 à Rennes, 1 à Vitré, et 1 à St Malo ;

- maintien des antennes de contrôle à St Malo. Pour information, un PCED (Pôle de contrôle et d'expertise départemental) a été créé le 01 /10/2019 avec une implantation géographique sur deux résidences : Rennes et Saint Malo. Le responsable du pôle contrôle fiscal a pourtant affirmé lors de sa visite au sein du PCED que la pérennité de l'antenne de St-Malo n'était pas assurée et que « à un moment donné les agents devront changer de service et qu'ils seront accompagnés par la DRFIP ».

Concernant l'accueil de proximité :

4 points d'accueil de proximité supplémentaire (MFS) sont créés : Mesnil Roc'h, Pleurtuit, Sens de Bretagne et Pleine Fougères.

Le département du 35 est département expérimentateur pour les MFS et la DRFIP du 35 a obligation d'y participer, soit par un accueil physique, soit par un accueil visioconférence.

Les agents de DRFIP peuvent se porter volontaires pour intégrer les MFS, mais leur présence ne pourra excéder une plage de 24 h, le reste de leur temps de travail consistera, soit en du télétravail, soit en du travail à distance (à définir). Ils auront pour mission une réponse de 1^{er} niveau sur tout.

La prise en charge de ces MFS sera pour les collectivités locales.

Concernant le volet RH lié aux restructurations :

La direction a tenu un discours bien rodé.

Pour réduire les déplacements, il y aura du télétravail et du travail à distance, sans oublier un volet indemnitaire !!!!

Pour la CGT, les évolutions apportées par cette deuxième version ne sont pas pour nous rassurer. Elles ne font que conforter nos craintes et nos inquiétudes : ce sont toujours nos missions et nos emplois qui sont menacés, c'est la mise en place d'un « service public low-cost » avec une disparition des services de pleine compétence.

Les agents des finances publiques, les usagers et de nombreuses collectivités locales sont opposés à cette réforme.

Nous exigeons plus que jamais le retrait du plan Darmanin

Rennes, le 08 octobre 2019

